



Indivision et usufruit d'une maison

Par Prada, le **04/07/2009** à **19:31**

Bonjour,

Suite au décès de ma soeur et à sa succession, je suis en indivision avec mes deux nièces.

J'aimerais, dans le cadre de l'indivision dans laquelle je suis partie pour moitié, l'autre moitié étant constituée par mes deux nièces, savoir quels sont les avantages et inconvénients d'une acquisition de la nue-propiété par une de mes nièces.

Ma mère, à 83 ans, est usufruitière légale du quart des biens dont une maison, je suis la tutrice légale de celle-ci.

La maison a été évaluée à 100.000 €

L'autre nièce souhaite sortir de la nue-propiété et monnayer son départ.

En cas de vente de ma nue-propiété, serais-je lésée ou serait-il préférable d'attendre la fin de l'usufruit?

Merci de votre compétence.